

RAPPORT D'ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

Période 2024

Conformément à la directive (UE) 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en ce qui concerne l'encouragement de l'engagement à long terme des actionnaires, le présent document fournit une déclaration sur la façon dont la politique d'engagement a été mise en œuvre en 2024.

INTRODUCTION

Arvestar fait partie du groupe Argenta et a été désignée comme société de gestion des fonds d'épargne-pension Argenta et d'Argenta DP (les "fonds").

Degroof Petercam Asset Management a été nommé gestionnaire des fonds et met en œuvre la politique d'investissement (y compris la stratégie ESG) des fonds.

Arvestar a délégué l'exercice des droits de vote dans les Fonds à DPAM en sa qualité de gestionnaire d'investissement. Les fonds sont également couverts par la politique d'engagement de DPAM qui est appliquée de manière consistante à tous les fonds d'investissement gérés par DPAM.

Arvestar renvoie aux rapports d'activité de vote et d'engagement de DPAM, qui sont disponibles sur le site web de DPAM ([Voting and engagement \(dpaminvestments.com\)](https://www.dpaminvestments.com)), pour plus d'informations à ce sujet.

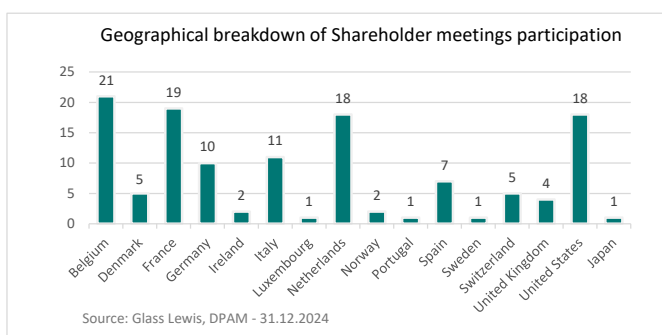
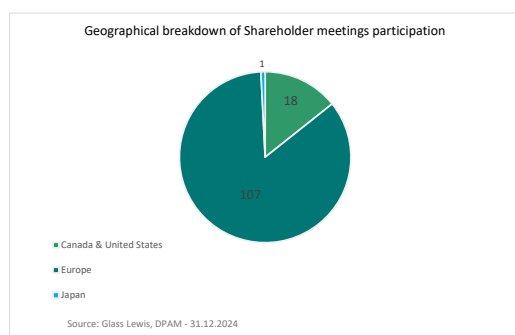
ACTIVITÉ DE VOTE 2024

Comme indiqué ci-dessus, DPAM a exercé les droits de vote attachés aux actions détenues dans les Fonds, y compris leurs compartiments, au cours de la période considérée (2024).

IVOX Glass Lewis GmbH (Ivox GL) assiste DPAM dans l'exécution des instructions de vote et dans l'analyse des propositions inscrites à l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires, conformément à la politique de vote de DPAM.

Comme indiqué dans la politique de vote, le seuil de matérialité pour activer les instructions de vote est défini comme 0,5 % des actifs sous gestion d'un compartiment et au moins 1 million d'euros.

Au cours de l'année 2024, les fonds ont participé à **126 assemblées générales et extraordinaires d'actionnaires**, dont 107 en Europe et 18 en Amérique du Nord.



Les Fonds ont fait entendre leur voix dans **111 entreprises** et ont participé au vote de **1.991 résolutions** à l'ordre du jour de ces assemblées dont 1.726 votes "pour" et 221 "contre".

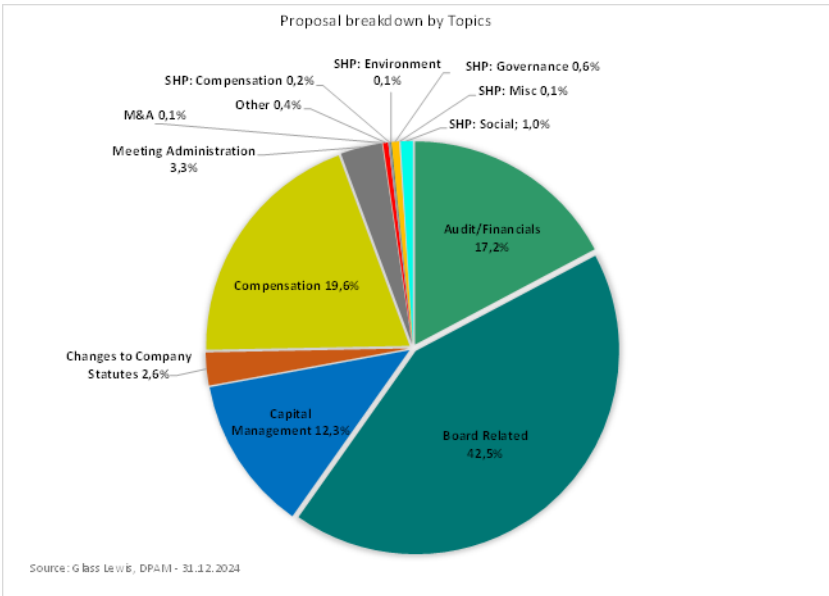
La majorité des résolutions émanent toujours de la direction. Les propositions soumises par les actionnaires restent minoritaires (1,9% du nombre total de résolutions sur lesquelles les Fonds se sont exprimés).

	Mgmt Proposals	SHP Proposals	Total Proposals
For	1707	19	1726
Against	208	13	221
Abstain	37	1	38
Mixed	1	5	6
For %	87,4%	50,0%	86,7%
Against %	10,7%	34,2%	11,1%
Abstain %	1,9%	2,6%	1,9%
Totals	1953	38	1991

Source : Glass Lewis, DPAM - 31.12.2024

Sur les 1.991 résolutions votées, les Fonds se sont abstenus dans un nombre limité de cas (38 résolutions, soit 1,9% des cas), illustrant la volonté d'exprimer son opinion en tant qu'actionnaire tout en laissant un temps d'adaptation aux entreprises dans des situations spécifiques¹. Les Fonds ont voté contre les résolutions dans 11,1% des cas, un taux de protestation légèrement supérieur à celui de l'année dernière (9,1%).

Les points à l'ordre du jour restent très similaires à ceux de la saison de vote précédente, c'est-à-dire qu'ils sont principalement composés de points relatifs au Conseil d'administration, à l'audit et aux résultats financiers, à la rémunération des fonctions exécutives et à la gestion du capital.



¹ DPAM, à qui l'exercice des droits de vote a été délégué, vote généralement " abstention " lors de l'élection des membres du conseil d'administration la première année, lorsque l'indépendance du conseil pourrait être améliorée. Cela fait partie du dialogue d'engagement de DPAM avec les entreprises.

THÉMATIQUES DES VOTES DÉFAVORABLES

Proponent	Proposal Category type	For	Against	Abstain	1 Year	Withhold	Total
Management		1707	208	37	1		1953
	Audit/Financials	340	3				343
	Board Related	756	76	15			847
	Capital Management	224	21				245
	Changes to Company Statutes	43	9				52
	Compensation	281	87	22	1		391
	M&A	1					1
	Meeting Administration	59	7				66
	Other	3	5				8
ShareHolder		19	13	1		5	38
	SHP: Compensation	2	2				4
	SHP: Environment		1				1
	SHP: Governance	4	2	1		5	12
	SHP: Misc	1	1				2
	SHP: Social	12	7				19
Grand Total		1726	221	38	1	5	1991

Au cours de la période considérée, les Fonds ont soutenu la direction dans 87,4% des cas, mais ont voté contre les résolutions proposées dans 10,7% des cas.

Nos instructions de vote défavorables se sont essentiellement concentrées sur des sujets liés au conseil d'administration en raison du manque d'indépendance du conseil d'administration et de question liées à la rémunération, principalement en raison d'un manque de clarté dans la politique/le rapport de rémunération, d'augmentations excessives ou d'attributions non liées à la performance. La politique de vote permet une certaine flexibilité en ce qui concerne ces bonnes pratiques et de voter « abstain » la première année tout en entamant un dialogue engagé avec l'entreprise afin de dresser une liste explicite de nos attentes pour les années à venir.

Nous avons donc voté contre des points de l'ordre du jour en 2024 dans des entreprises où nous avons exprimé des préoccupations en 2023 concernant l'indépendance du conseil d'administration, le rapport et la politique de rémunération, le respect de la norme "une action, un vote, un dividende", le plan et les progrès en matière de climat ou la séparation de fonction entre le CEO et le président, lorsque nos attentes n'ont pas été prises en compte dans le processus décisionnel.

Les augmentations de capital par émission d'actions nouvelles ou convertibles ou en nature font également l'objet d'une étude approfondie au cas par cas, compte tenu des spécificités du secteur économique concerné (pratique courante des sociétés immobilières cotées en bourse, par exemple).

En ce qui concerne les 38 propositions émanant des actionnaires, soit 1,9% du total des propositions sur lesquelles les Fonds ont voté, les Fonds ont voté "pour" dans 50% des cas.

Les instructions de vote sont données conformément à la politique de vote actif du DPAM.

Arvestar a vérifié que la politique de vote a été appliquée de manière consistante durant la période de référence. Nous avons obtenu une assurance sur les 42 résolutions (2,1% des cas) pour lesquelles des instructions de vote différentes des guidelines paramétrées dans l'outil de vote ont été données.

Conformément à la politique de vote, certains points à l'ordre du jour ont été soumis à l'appréciation du comité de vote de DPAM, afin de préserver la capacité d'analyse critique de certaines situations ou de laisser aux entreprises le temps pour s'adapter aux principes de la politique de vote.

Il s'agissait essentiellement de résolutions sur la nomination ou la réélection d'administrateurs en raison du manque d'indépendance des conseils d'administration avec lesquels DPAM a entamé un dialogue et laissé un délai pour s'adapter. Un autre sujet est le vote sur la rémunération des dirigeants en tant que processus de dialogue est prévu la première année afin de promouvoir les meilleures pratiques. Les propositions des actionnaires peuvent être diverses et nécessitent aussi une analyse au cas par cas.